

CASE COLOMBARIUM

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL



Le Maire de la commune de Condezaygues
Vu la demande présentée par M - Cyril BOUZERAND
domicilié à Condezaygues, 60000 Sals
Redoums
case du Colombarium
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal
à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de : Raymond

Concession N° 196
N° du Plan 1
case

ARRÊTE :

Article premier. — Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée une concession perpetuelle
à compter du _____
de 0,16 mètres superficiels.

Art. 2. — Cette concession est accordée à titre de ⁽¹⁾ :
— concession nouvelle ;
— renouvellement de la concession accordée le _____
et expirant le _____ ;
— conversion de la concession accordée le _____
et expirant le _____ .

Art. 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de quatre cent cinquante euros
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° _____ du _____ .

Art. 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Art. 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 23 juillet 2011
Le Maire,



L'acquéreur,

E	Enregistré à : SIE D'AGEN
-	Le 30/08/2011 Bordereau n°2011/1034 Case n°5
le	Enregistrement : 25 € Pénalités :
F	Total liquidé : vingt-cinq euros
R	Montant reçu : vingt-cinq euros
	Le Contrôleur principal

Le Contrôleur des Impôts
Patrick MERIEU

EXEMPLAIRE DESTINÉ
A LA MAIRIE